

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 26 octobre 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/10/10/JPF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

10. Budget 2009 – Modifications budgétaires n° 2 ordinaire et n° 3  
extraordinaire – Décision.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme  
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-  
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, GONZALEZ-MOYANO Astrid,  
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA  
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF  
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux  
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Considérant que certaines allocations prévues au budget communal doivent  
être révisées ;

Vu les propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

**DECIDE par quatorze voix pour et dix voix contre ;**

- De modifier le budget de la Commune pour 2009 conformément aux  
indications portées aux tableaux établis par le service des finances  
(modification n°3).

Après ces amendements, le budget présente les résultats suivants :

**SERVICE ORDINAIRE :**

Recettes : 18.307.874,77.- €

Dépenses : 17.158.705,31.- €

Boni : 1.149.169,46.- €

**SERVICE EXTRAORDINAIRE :**

Recettes : 12.537.573,02.- €

Dépenses : 12.537.573,02.- €

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,